



Séance du 25 novembre 2010

N°2010.11.B.6.

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – PISCINE COUVERTE COMMUNAUTAIRE -
AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS**

Le vingt-cinq novembre deux mille dix à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esves-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Absents excusés :

- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2010.09.A.5.4 en date du 16 septembre 2010 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la convention de groupement de commandes constitué entre la Commune de Monts et la Communauté de Communes du Val de l'Indre en vue de la passation de plusieurs marchés pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine couverte communautaire et la restructuration des abords de la RD 17 et du carrefour avec la rue du Servolet ;

Vu les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics ;

Vu la décision du bureau communautaire n° 2007.10.B.1 en date 23 octobre 2007 retenant l'offre présentée par le groupement Laurent CHARPIN (mandataire), Raphaëlle PERRON, EURL Cahier de Route et IBAT 2000 SARL, pour un forfait provisoire de 105 050 € HT pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine communautaire et 17 667,50 € HT pour l'aménagement du carrefour RD 17 ;

Vu la décision du bureau communautaire n° 2009.05.A.5 en date du 07 mai 2009 autorisant M. le Président, représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer, au nom de l'ensemble des membres du groupement, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Laurent CHARPIN (mandataire), Raphaëlle PERRON, EURL Cahier de Route et IBAT

2000 SARL afin de porter le montant de sa rémunération à 142 881 € HT (mission de maîtrise d'œuvre : 126 060 € HT + mission supplémentaire de coordination des projets "aménagement" et "piscine" : 16 821 € HT) pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine communautaire et 21 685,19 € HT pour l'aménagement du carrefour RD 17

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 22 novembre 2010 ;

Après avoir pris connaissance du procès verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres du 22 novembre 2010 et après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président, représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer, au nom de l'ensemble des membres du groupement, un avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Laurent CHARPIN (mandataire), Raphaëlle PERRON, EURL Cahier de Route et IBAT 2000 SARL ayant pour objet de modifier la répartition entre les cotraitants du forfait de rémunération du volet A et de l'annexe A de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et de prévoir les rémunérations complémentaires pour la réalisation de prestations non comprises dans la mission de maîtrise d'œuvre urbaine (*Rémunération des prestations de maîtrise d'œuvre supplémentaires résultant de l'allongement de la durée du chantier* : 10 000 € HT, *Rémunération des prestations supplémentaires décidées par le maître d'ouvrage* : 13 572 € HT) pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine communautaire.

Pour extrait conforme

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

29 NOV. 2010

Publié ou notifié le :



Le Président,

Jacques DURAND